

**Association des SESSAD  
d'OCCITANIE/Pyrénées-Méditerranée  
7 JUIN 2018**

« Entre textes et contexte, quelle place pour les  
SESSAD dans la transformation de l'offre médico-  
sociale ? »

# POWER POINT SUPPORT AU DISCOURS INTRODUCTIF DE LA JOURNEE

- ▶ D'abord, merci à vous tous d'avoir répondu présent à notre invitation, ici à Carcassonne et je salue la présence de l'Agence Régionale de Santé représentée par Monsieur CORRIAS.
- ▶ Nous vous avons proposé cette journée de réflexion dans le cadre de l'activité de l'Association des SESSAD d'OCCITANIE/Pyrénées-Méditerranée. C'est la deuxième pour nous à l'échelle de « la grande région ». Nous sommes très heureux de vous accueillir, d'accueillir des participants des 13 départements d'Occitanie, soit 145 participants pour 63 SESSAD et établissements.
- ▶ Nous inscrivons cette journée dans la continuité des journées nationales des SESSAD 2016 à Montpellier, de l'action de notre Association, (et de notre journée de formation en juin 2017 à Narbonne) et dans la perspective des journées nationales à Nantes en novembre 2018.

Nous avons fait le choix d'organiser cette journée en deux temps :

- ▶ Une première partie, ce matin, sera consacrée à une lecture à la fois de l'évolution des politiques publiques en cours mais aussi d'éléments d'analyse sur des besoins identifiés sur un territoire. Nous nous appuierons en particulier sur des études réalisées par le CREAM-ORS, mais aussi, et nous le soulignons, sur une étude sur l'activité des SESSAD en LR en 2016 à l'initiative de l'Association, réalisée par le CREAM-ORS, mandatée par l'ARS.


Cet éclairage de nos cadres d'intervention actuels et à venir est un élément de compréhension des mouvements de transformation en cours. Il doit permettre à chaque professionnel, quelle que soit sa fonction au sein de nos services, de mieux mesurer les enjeux et les effets de cette transformation sur nos organisations, nos pratiques, mais bien sûr aussi sur la qualité des accompagnements proposés ...

- ▶ Nous souhaitons que la deuxième partie de cette journée permette à différents services et établissements, à différents professionnels, de faire part de la traduction plus « opérationnelle » de la mise en œuvre de ces réformes, des questionnements qu'elles soulèvent, voire des limites ou des risques que nous pourrions identifier.

- ▶ Nous percevons tous, les profonds changements qui animent notre secteur. Le rythme des réformes s'est accéléré à partir par exemple de points « d'ancrages » qu'ont constitués le rapport « VACHEY - JEANNET » en 2012 et le rapport PIVETEAU « Zéro sans solution » en 2014 qui a jeté les bases de la démarche une « Réponse Accompagnée Pour Tous ».
- ▶ Dans la lignée de ces rapports et de leurs préconisations, plusieurs autres réformes sont venues constituer le cadre « réglementaire », « technique », « la boîte à « outils » si je puis me permettre, de ce que nous nommons aujourd'hui la transformation de l'offre médico-sociale (réformes de la tarification, des autorisations, de la contractualisation,...)
- ▶ Ces réformes, interdépendantes, ont un impact fort sur nos pratiques. Elles viennent inverser les logiques budgétaires avec un pilotage par les recettes mais aussi modifier les logiques d'autorisations, avec le levier que constitue l'obligation de signer un CPOM.

- ▶ Il ne s'agit surtout pas pour nous aujourd'hui, d'avoir une approche simplement juridique de l'évolution de notre secteur, mais d'essayer de mieux comprendre les enjeux de ces réformes, leur sens, et bien sur leurs effets sur les ESMS et les SESSAD en particulier.
- ▶ Mieux mesurer les enjeux de ces réformes, c'est aussi pour tous les professionnels, des SESSAD en particulier, la possibilité de mieux appréhender les changements de pratiques attendus, au regard des notions de parcours, de dispositifs, de plateformes, ...
- ▶ Ces changements en cours sont sans aucun doute puissants. Une «lecture juridique» des évolutions en cours n'est pas simple mais elle est nécessaire. Les apports de nos partenaires CREA-ORS et URIOPSS, OCCITANIE, ont aussi pour objet de poser et « d'éclairer » ce cadre réglementaire qui est d'ores et déjà celui de l'activités de nos établissements et services.

- ▶ Le deuxième temps cet après-midi, sera en lien direct avec les interventions de ce matin. Il doit être une approche plus opérationnelle des premières mises en œuvre de ces réformes et il doit permettre de faire un point sur l'avancement à ce jour de certains projets. Nous vous proposerons pour illustrer cela 4 interventions d'établissements et services du Gard, du Lot et de Haute-Garonne, qui évoqueront des expérimentations, des pratiques, qui se développent et qui vont dans le sens des notions de parcours et de dispositifs.
- ▶ Comme écrit dans l'argumentaire dont vous avez pu prendre connaissance, ces réformes sont encore loin d'être « massivement » suivies d'effet. Leur interdépendance est certainement une des raisons d'un décalage temporel de leur application, mais elle n'est sûrement pas la seule.
- ▶ En effet, les questions de cultures, d'identités professionnelles, les questions « purement » RH par exemple ne se règlent pas forcément très facilement. Elles constituent aussi des éléments importants à prendre en compte dans les processus de changements.

- 
- ▶ Nous verrons par exemple que les dispositifs intégrés, portés par l'AIRE et les ITEP sont peu nombreux à avoir une forme aboutie, au sens des décrets et circulaires qui viennent les préciser et au regard des conventionnements qui les fixent. Toutefois, ils sont et seront de par l'avancée de leurs expérimentations de précieux points d'appuis dans le mouvement qui est engagé.
  - ▶ Ce fonctionnement en dispositif est un des changements qui peut modifier profondément les pratiques des établissements et services, en fonction des stratégies associatives, des choix des gestionnaires et des orientations prises dans la rédaction des CPOM, entre autres.

- ▶ Le cloisonnement et la complexité du secteur médico-social sont des constats partagés et l'ensemble des acteurs sont convaincus de la nécessité d'œuvrer dans le sens de la démarche d'une « RAPT » et du passage de la logique de places à la logique de réponse. Toutefois, les réformes évoquées soulèvent de nombreuses questions. Il sera par exemple nécessaire d'apporter un soin tout particulier et une vigilance à la mise en œuvre de certaines dispositions de la réforme des autorisations (Décret n°2017-982 du 9 mai 2017) : dispositions relatives aux modalités d'accueil et d'hébergement ou encore à la simplification de la liste des publics pour lesquels les ESMS peuvent être spécialisés par exemple ...
- ▶ En effet, la volonté de facilitation des parcours ne devra pas engendrer de choix, de pratiques, qui viendraient porter atteinte à la pertinence des certaines offres de services existantes.



- ▶ Une interrogation principale de cette réforme réside aussi dans la disposition qui rend possible le passage d'une logique de place vers une logique de capacité globale de personnes accompagnées avec en particulier la notion de file active
- ▶ Cette notion de file active nous interroge fortement dans le sens ou nous considérons qu'elle ne doit pas être « **la clé** » de résolution des listes d'attentes des ESMS et des SESSAD.
- ▶ Elle engendre par ailleurs, dans cette perspective, d'autres interrogations sur les niveaux et les capacités de prises en charge de certaines prestations par les services, ou encore de « morcèlement » des accompagnements, ...
- ▶ Dans ce sens, la question du maintien et de l'amélioration de la qualité des accompagnements, reste au cœur de nos préoccupations.

- ▶ Nous n'aurons pas la prétention aujourd'hui de trouver les bonnes réponses à tous ces questionnements. Il s'agit avant tout, et c'est un des objectifs principaux de cette journée, de réfléchir ensemble et sûrement de prendre position sur certains points, certaines dispositions.
- ▶ Ces prises de positions et leur « diffusion » sont d'autant plus importantes dans la mesure où par exemple, la CNSA a lancé un travail pour « l'élaboration d'un guide méthodologique relatif à la mesure de l'activité des ESMS ».
- ▶ Je vous remercie de votre écoute et je passe la parole à Inca RUIZ du CREAI-ORS, à Ludovic MARIOTTI de l'URIOPSS et à Fabien DELMAS notre régulateur pour la première intervention de la journée. A 14 h Fabien Roger introduira la deuxième partie de la journée avec la présence des quatre intervenants déjà présentés.